

**Registre de Commerce et des Sociétés**

Numéro RCS : F2848

Référence de dépôt : L190094549

Déposé et enregistré le 11/06/2019

**Handicap International**  
**Association sans but lucratif**  
**140, rue Adolphe Fischer**  
**L-1521 Luxembourg**

**R.C.S. Luxembourg F 2848**

**Comptes annuels au 31 décembre 2018 et,**  
**Rapport du réviseur d'entreprises agréé**

## Table des matières

	Pages
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 - 4
Comptes annuels	
- Bilan	5
- Compte de profits et pertes	6
- Annexes	7 - 17

## **Rapport du réviseur d'entreprises agréé**

Au Membre de  
Handicap International Luxembourg  
Association sans but lucratif  
140, rue Adolphe Fischer  
L-1521 Luxembourg

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Handicap International Luxembourg, Association sans but lucratif (« l'Association »), comprenant le bilan au 31 décembre 2018 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Association conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème au Conseil d'Administration et de déterminer en accord avec les normes internationales d'audit s'il convient de modifier les états financiers et, dans l'affirmative de s'enquérir auprès du Conseil d'Administration de la façon dont elle entend traiter ce point dans les états financiers.

### **Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers c'est au Conseil d'Administration incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé

Yves Even

Luxembourg, le 7 mai 2019

## Handicap International A.S.B.L.

**BILAN**

31 décembre 2018

(exprimé en EUR)

<b>ACTIF</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES (note 5)		
<b>Immobilisations corporelles (note 3)</b>	309.068	317.409	Résultats reportés	1.947.351	1.947.351
Terrains et constructions	299.098	304.364	Résultat de l'exercice	0	0
Autres installations, outillage et mobilier	9.970	13.045	Subvention d'investissement en capital (note 6)	214.534	245.181
			Fonds associatifs dédiés avec droit de reprise	-680.351	-680.351
			Fonds dédiés	1.208.458	675.363
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	<u>309.068</u>	<u>317.409</u>	TOTAL CAPITAUX PROPRES	<u>2.689.992</u>	<u>2.187.544</u>
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
<b>Créances</b>	<b><u>3.623</u></b>	<b><u>2.469</u></b>	<b>Dettes sur achats et prestations de services</b>	<b><u>90.613</u></b>	<b><u>112.819</u></b>
<b>Créances envers des entreprises liées</b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	90.613	112.819
Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0	0			
<b>Autres créances</b>	<b><u>3.623</u></b>	<b><u>2.469</u></b>	<b>Dettes envers des des entreprises liées</b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	3.623	2.469	Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0	0
Avoirs en banque, avoires en compte de chèques postaux, et encaisse (note 4)	2.511.274	2.021.994	<b>Autres dettes</b>	<b><u>49.022</u></b>	<b><u>45.507</u></b>
			Dettes fiscales	11.626	10.087
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	<u>2.514.897</u>	<u>2.024.463</u>	Dettes au titre de la sécurité sociale	23.474	19.116
			Autres dettes	13.922	16.304
COMPTE DE REGULARISATION	5.662	3.998	TOTAL DETTES	<u>139.635</u>	<u>158.326</u>
TOTAL ACTIF	<u><u>2.829.627</u></u>	<u><u>2.345.870</u></u>	TOTAL PASSIF	<u><u>2.829.627</u></u>	<u><u>2.345.870</u></u>

Les notes figurant en annexe font partie de ces comptes annuels.

Handicap International A.S.B.L.  
**COMPTE DE PROFITS ET PERTES**  
pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018  
(exprimé en EUR)

<b>C H A R G E S</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Autres charges externes (note 7)	5.669.493	6.126.088
<b>Frais de personnel (note 8)</b>	<b><u>741.540</u></b>	<b><u>681.445</u></b>
a) Salaires et traitements	657.220	603.017
b) Charges sociales	84.320	78.428
<b>Corrections de valeur</b>	<b><u>44.765</u></b>	<b><u>39.993</u></b>
a) Sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles (note 3)	44.765	39.993
<b>Intérêts et autres charges financières</b>	<b><u>1.056</u></b>	<b><u>1.157</u></b>
b) Autres intérêts et charges financières	1.056	1.157
Autres charges d'exploitation	0	147
Autres impôts	1.306	1.306
<b>EXCEDENT DE L'EXERCICE</b>	---	---
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
	6.458.160	6.850.136
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
 <b>P R O D U I T S</b>		
Chiffre d'affaires net (note 9)	6.413.950	6.793.950
Autres produits d'exploitation	43.196	51.723
<b>Autres intérêts et autres produits financiers</b>	<b><u>1.014</u></b>	<b><u>4.463</u></b>
b) Autres intérêts et produits financiers	1.014	4.463
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
	6.458.160	6.850.136
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>

Les notes figurant en annexe font partie de ces comptes annuels



**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018

(exprimé en EUR)

**NOTE 1 – GENERALITES**

L'A.S.B.L. Handicap International a été constituée le 22 octobre 1997 sous forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée régie par la loi modifiée du 21 avril 1928.

Le siège est établi à L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. L'Association a pour objet la coopération au développement et la solidarité internationale.

**NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'Association ont été préparés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ils comportent le bilan, le compte de produits et charges et l'annexe. La société tient sa comptabilité en Euros (EUR) ; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

La structure du compte de profits et pertes reprend de façon séparée les charges et les produits afin de bien refléter l'activité de l'Association.

**PRINCIPES GENERAUX**

**MODES D'EVALUATION**

La transparence financière

Le compte d'emplois ressources repris en Note 13 est directement issu de la comptabilité analytique de l'Association et présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Les rubriques d'emplois identifiées dans ce compte sont les suivantes :

- la réalisation des missions sociales
- la sensibilisation et la recherche de fonds
- les frais de fonctionnement

**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018

(exprimé en EUR)

**NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)**

Le coût de chacune de ces trois rubriques est constitué par les charges qui lui sont directement imputables, par les rémunérations des permanents correspondants et par une quote-part des frais généraux.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des missions sociales.

Conversion de devises

A la clôture du bilan :

- tous les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que l'Euro sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ;
- les postes de passif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont évalués individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date du bilan ;
- les produits et les charges en devises autres que l'Euro sont convertis en Euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de produits et charges les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

La cogestion des programmes

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds sont affectés à un programme cogéré avec le département programme de la Fédération Handicap International ou d'une autre association nationale membre du réseau Handicap International. Les fonds non-utilisés à la fin de chaque exercice concernant les programmes cogérés sont rapportés dans le bilan sous la position « Fonds dédiés ». Les fonds utilisés sont rapportés dans le comptes de profits et pertes sous la position « Autres charges externes ».

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés.

**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018

(exprimé en EUR)

**NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)**

Ainsi, la Fédération Handicap International, à travers ses bureaux de Lyon et de Bruxelles (Centre Opérationnel de Bruxelles), avec qui l'Association signe ces Contrats de Mise en Œuvre Commune doivent remettre annuellement à l'Association les rapports statutaires d'audit incluant les constatations des procédures convenues sur l'allocation des fonds relatifs à l'Association.

**PRINCIPES COMPTABLES**

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition déduction faite des amortissements. Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation incorporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

**NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)**

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition déduction faite des amortissements.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Bâtiments : linéaire sur 25 ans.
- Equipement et outillage : linéaire sur 5 ans.
- Agencement des locaux : linéaire sur 2 à 5 ans.
- Mobilier, matériel électroménager : linéaire sur 5 ans.
- Matériel audiovisuel : linéaire sur 5 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 4 ans.
- Matériel roulant : linéaire sur 3 ans

**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018

(exprimé en EUR)

**NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)**

Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Créances et dettes

Les créances sont renseignées à leurs valeurs nominales. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou totalement compromis. Ces corrections de valeur ne sont plus maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Les dettes sont renseignées à leurs valeurs de remboursement.

Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont examinées à la fin de chaque exercice par le Conseil d'Administration. Les provisions constituées au cours des années antérieures sont revues et reprises lorsqu'elles sont devenues sans objet.

Fonds propres

Les fonds propres se composent des résultats reportés, du résultat de l'exercice, des subventions d'investissement en capital, des fonds associatifs dédiés avec droit de reprise et des fonds dédiés.

Fonds associatifs dédiés avec droit de reprise

Les fonds associatifs dédiés avec droit de reprise se composent d'une dotation initiale vers la Fédération Handicap International. Cette dotation sera restituée en cas de dissolution de la Fédération.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés se composent par les fonds provenant des dons, legs et financements du Ministère des Affaires Etrangères non-utilisés à la fin de l'exercice.

**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018

(exprimé en EUR)

**NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

L'évolution des immobilisations corporelles est la suivante :

(En Euros)	2018	2017
Valeur d'acquisition		
- Au début de l'exercice	1.109.086	1.094.445
- Cession/Acquisition au cours de l'exercice	36.424	14.640
- A la fin de l'exercice	1.145.510	1.109.086
Corrections de valeur		
- Au début de l'exercice	(791.677)	(759.159)
- Corrections de valeur de l'exercice	(44.765)	(32.518)
- A la fin de l'exercice	(836.442)	(791.677)
<b>Valeur nette comptable au terme de l'exercice</b>	<b>309.068</b>	<b>317.409</b>

**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018

(exprimé en EUR)

**NOTE 4 – AVOIRS EN BANQUE, AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ET EN CAISSE**

L'Association dispose au 31 décembre 2018 de 2.511.274 Euros (2017 : 2.021.994 Euros) de disponibilités dont 1.000.000 Euros (2017 : 1.101.661 Euros) placés sur des comptes d'épargne ou à terme. Aucun placement à risque n'est effectué.

**NOTE 5 – FONDS PROPRES**

Les fonds propres de l'Association s'élève au 31 décembre 2018 à 2.689.992 Euros (2017 : 2.187.544 Euros).

Dans le cadre de l'entrée de l'Association dans la Fédération Handicap International décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 janvier 2010, l'Association a mis à disposition de la Fédération, au cours du premier semestre 2011, un montant de 767.352 Euros afin de soutenir son développement.

Cette entrée dans la Fédération est régie par des conventions signées entre les parties, qui stipulent qu'en cas de dissolution de la Fédération, l'apport initial réalisé par l'Association lui sera restituée. C'est pourquoi ce montant a été prélevé des fonds propres et est repris en fonds associatifs dédiés avec droit de reprise.

(En Euros)	Solde au début de l'exercice	Variation durant l'exercice	Résultat de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Résultats reportés	1.947.351		0	1.947.351
Résultat de l'exercice				
Subvention d'investissement virée au résultat	245.181		(30.647)	214.534
Fonds associatifs dédiés (avec droit de reprise)	(680.351)			(680.351)
Fonds dédiés	675.363	533.096		1.208.458
<b>Total Fonds Propres</b>	<b>2.187.544</b>	<b>533.096</b>	<b>30.647</b>	<b>2.689.992</b>

**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018

(exprimé en EUR)

**NOTE 5 –FONDS PROPRES (SUITE)**

Au 31/12/2018, le montant net des créances et dettes sur programme et vis-à-vis du MAE se présente comme :

(En Euros)	2018	2017
<i>Créances sur Programmes</i>	- 1.405.466	- 772.631
<i>Créances vis-à-vis du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) (b)</i>	- 460.000	- 729.036
<i>Dettes sur Programmes (a)</i>	1.333.932	1.692.356
<i>Dettes vis-à-vis du MAE (b)</i>	1.739.992	484.674
	<b>1.208.458</b>	<b>675.363</b>

Les créances sur Programmes représentent le surplus d'argent versé aux projets par rapport à l'affectation effectivement réalisée de ces fonds sur la mise en œuvre des projets au cours de l'exercice.

Les dettes sur Programmes correspondent aux soldes des sommes dues par l'Association aux différents projets en vertu de leurs dépenses effectives de l'exercice.

## a. LES DETTES NETTES SUR PROGRAMMES :

(En Euros)	2018	2017
Sur les Projets soutenus par le MAE luxembourgeois (Accord Cadre) :	(399.517)	(769.644)
Sur les Projets soutenus par le MAE luxembourgeois (aide humanitaire) :	(86.379)	(34.365)
Sur les Projets soutenus par HI Luxembourg (exclusivement en fonds propres)	(848.036)	(888.347)
<b>TOTAL</b>	<b>(1.333.932)</b>	<b>(1.692.356)</b>

Les créances et dettes vis-à-vis du MAE représentent la différence entre les montants reçus du Ministère et les montants justifiés pour la mise en œuvre des projets à la fin de l'exercice.

## B. LES CREANCES ET DETTES NETTES VIS-A-VIS DU MAE :

(En Euros)	2018	2017
Projets de l'Accord Cadre :	(856.262)	256.129
Projet d'aide d'urgence :	(808.381)	(484.631)
Projets liés aux affaires politiques	(39.870)	(43)
Projet d'éducation au développement	(35.478)	32.906
Frais administratifs M.A.E.	460.000	440.000
<b>TOTAL</b>	<b>(1.279.992)</b>	<b>244.361</b>

**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018

(exprimé en EUR)

**NOTE 6 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

L'Association a constitué une subvention d'investissement pour le financement des locaux qu'elle a acquis en 2001. Cette subvention s'amortit au même rythme que le bâtiment principal, c'est à dire de 30.648 Euros par an.

L'immeuble acquis a pour vocation l'éducation au développement, et l'accueil d'autres associations de coopération internationale en plus de la fonction de siège social de l'Association.

(En Euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la fin de l'exercice
Subventions achat locaux	771.065	0	0	771.065
<b>TOTAL</b>	<b>771.065</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>771.065</b>
Subvention d'investissement virée au résultat	Solde au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Subventions achat locaux	(525.884)	(30.647)	0	(556.531)
<b>TOTAL</b>	<b>(525.884)</b>	<b>(30.647)</b>	<b>0</b>	<b>(556.531)</b>
<b>Valeur nette des subventions d'investissement</b>	<b>245.181</b>	<b>(30.647)</b>	<b>0</b>	<b>214.534</b>

**NOTE 7 – AUTRES CHARGES EXTERNES**

Les autres charges externes se composent de financement des programmes et des autres charges externes.

## a) Financement des programmes :

(En Euros)	2018	2017
Financements aux projets cogérés au sein de la Fédération	3.828.737	3.525.222
Financements aux projets cogérés avec HIB (devenu le COB en 2012)	1.231.667	1.749.390
<b>TOTAL</b>	<b>5.060.404</b>	<b>5.274.612</b>



**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018

(exprimé en EUR)

**NOTE 7 – AUTRES CHARGES EXTERNES (SUITE)**

Le principe retenu par l'Association est d'enregistrer en financements affectés uniquement les montants effectivement dépensés et justifiables par des pièces comptables.

b) Autres charges externes :

(En Euros)	2018	2017
Approvisionnement	25.246	29.860
Autres services et prestations externes	422.438	612.241
Frais de transport	18.686	28.332
Catalogues, imprimés et autres supports	33.106	61.854
Affranchissement mailings et documents	104.223	114.020
Autres charges	5.389	5.170
<b>TOTAL</b>	<b>609.089</b>	<b>851.477</b>

**NOTE 8 – FRAIS DE PERSONNEL**

L'effectif moyen était de 12,25 employés équivalents temps plein au cours de l'exercice 2018 (10,37 en 2017).

**NOTE 9 – CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

(En Euros)	2018	2017
Dons et legs		
- Dons privés luxembourgeois	2.030.128	1.873.646
- Dons communes	9.095	43.972
- Dons étrangers	23.800	27.260
Financements		
- Organismes nationaux (MAE Luxembourgeois et Ville de Luxembourg)	4.350.927	4.849.072
<b>TOTAL</b>	<b>6.413.950</b>	<b>6.793.950</b>

**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018

(exprimé en EUR)

**NOTE 10 – ENGAGEMENT HORS BILAN**

Dans le cadre de son entrée dans la Fédération Handicap International décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 janvier 2010, l'Association est tenue au respect des droits et engagements liés à cette entrée dans la Fédération, selon les termes et conditions stipulés dans la Convention signées entre les parties.

**NOTE 11- PARTIES LIEES**

L'Association HANDICAP INTERNATIONAL au Luxembourg soutient des projets de développement en collaboration avec la Fédération HANDICAP INTERNATIONAL dont elle fait partie intégrante. Cette collaboration est régie par des conventions de mise en œuvre communes signées entre les parties pour les différents projets. La contribution de notre association à ces projets fait l'objet d'un contrôle externe réalisé par des auditeurs indépendants.

**NOTE 12- EVENEMENTS POST-CLÔTURE**

Aucun évènement postérieur à la clôture susceptible de modifier l'interprétation des présents comptes annuels n'est à signaler.

**ANNEXES**

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018

(exprimé en EUR)

**NOTE 13- EMPLOIS ET RESSOURCES**

<b>EMPLOIS</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Missions Sociales</b>	<b>5.728.916</b>	<b>6.380.143</b>	<b>Financements Institutionnels (note 09)</b>	<b>4.350.927</b>	<b>4.849.072</b>
<b>Financement des programmes à l'étranger</b>	<b>5.077.307</b>	<b>5.556.588</b>	<b>Affectés aux programmes</b>	<b>3.856.624</b>	<b>4.155.352</b>
Afghanistan	59.000	53.000	Financement MAE	3.856.624	4.155.352
Algérie	77.187	7.939			
Bangladesh	133.399	8.137			
Bolivie	6.000	233.193			
Burkina Faso	224.534	159.865			
Burundi	180.774	162.604			
Cambodge	240.770	386.457			
Colombie	42.000	108.049			
République Centrafricaine	37.055	-			
Cuba	-	217.312			
Ethiopie	230.902	-			
Haiti	146.520	292.127			
Inde	28.161	98.992			
Irak	95.185	562.778			
Kenya	-	142.036			
Laos	82.573	105.644			
Lybie	50.000	50.000			
Madagascar	164.078	103.993			
Mali	124.164	212.748			
Myanmar	229.011	96.272			
Nepal	158.949	158.202			
Nicaragua	-	176.987			
Niger	176.386	76.150			
Palestine (Gaza, Cisjordanie et programme Moyen Orient)	351.998	398.745			
Philippines	13.000	-			
République Démocratique du Congo	285.481	192.772			
Rwanda	201.479	31.000			
Sénégal	305.912	167.681			
Somaliland	193.415	106.585			
Sud Soudan	180.685	307.564			
Crise syrienne (Syrie, Liban et Jordanie)	462.880	581.743			
Yemen	296.113	76.036			
Actions Transversales	298.696	281.976			
<b>Campagne d'éducation au développement</b>	<b>33.639</b>	<b>198.701</b>	<b>Affectés aux campagnes d'éducation</b>	<b>26.912</b>	<b>228.024</b>
			Financement MAE	26.9212	228.024
<b>Gestion des missions sociales</b>	<b>617.969</b>	<b>624.854</b>	<b>Affectés aux Frais administratifs</b>	<b>467.392</b>	<b>465.696</b>
			Financement MAE	467.392	465.696
<b>Sensibilisation et Recherche de fonds</b>	<b>645.963</b>	<b>392.836</b>	<b>Collecte de Dons</b>	<b>2.061.598</b>	<b>1.944.878</b>
Prospection et Fidélisation	624.821	375.882	Dons et parrainages (note 09)	2.061.598	1.944.878
Information	21.142	16.954			
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>83.282</b>	<b>77.157</b>	<b>Autres Ressources</b>	<b>45.635</b>	<b>56.186</b>
Frais généraux	83.282	77.157	Subvention d'investissement	30.647	30.647
Charges exceptionnelles & financières	-	-	Autres produits	12.449	16.224
			Produits de ventes	1.525	4.852
			Produits financiers & exceptionnels	1.014	4.463
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>6.458.160</b>	<b>6.850.136</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>6.458.160</b>	<b>6.850.136</b>
<b>Excédent / Déficit de l'exercice</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6.458.160</b>	<b>6.850.136</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6.458.160</b>	<b>6.850.136</b>